

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, BERNARD Elisabeth, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger.

Excusés : VIOLOT Marie-Pierre et KHALED Stéphane

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Autorisation pour le Maire à signer le Permis d'Aménager Rue de la Bretonnière

Un Permis d'Aménager (PA) a été déposé à la Mairie de CIEL sur la zone constructible de l'ancienne propriété CHANUT, concernant la création de différents lots pour des logements, des commerces et un EHPAD. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et autorise le Maire à signer cette demande de Permis d'Aménager.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux Rue du Bourg

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des espaces publics dans la Rue du Bourg, qui est estimé à 200 000 € HT. Cette opération sera subventionnée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le Conseil Départemental a lancé un projet pour soutenir l'investissement local et la Commune pourrait demander un complément de subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour demander une subvention au titre du Fonds de solidarité exceptionnel du Conseil Départemental et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Validation de la mise en compatibilité du PLU

Le projet d'aménagement d'ensemble de l'ancienne propriété CHANUT ayant été modifié, un dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été déposé à la Mairie de CIEL, a été approuvé par le Conseil Municipal et a été soumis à enquête publique. Le rapport du commissaire-enquêteur est favorable à ce nouveau projet d'aménagement et les nouvelles dispositions du PLU. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en compatibilité du PLU, pour que les aménagements et constructions prévus puissent se réaliser. La délibération correspondante sera affichée et diffusée dans un journal. Tous les documents relatifs à ce dossier sont à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Approbation de l'Agenda Programmé pour l'Accessibilité

Les communes n'ayant pas pu réaliser la totalité des travaux de mise aux normes conformément à la loi handicap avant le 1^{er} janvier 2015, devront présenter un Agenda Programmé pour l'Accessibilité au Préfet avant le 30 septembre prochain, pour ne pas être pénalisées. Après en avoir délibéré et listé les points à améliorer dans les bâtiments communaux et les espaces publics pour la loi handicap, le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter la demande d'un Agenda Programmé pour favoriser l'Accessibilité et à signer les documents correspondants.

Devis SYDESL pour le raccordement Rue de la Bretonnière

Afin de programmer les travaux de raccordement électrique et les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique Rue de la Bretonnière, le SYndicat Départemental d'Electrification de Saône et Loire (SYDESL) a fait parvenir un devis avec une participation restant due de 70 000 € HT pour l'électricité et 26 000 € HT pour le téléphone. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces contributions mais elles seront prises en charge par l'OPAC de Saône et Loire, dans le cadre du traité de concession signé avec la Commune de CIEL le 20 juillet 2015.

Adhésion de la Commune de VERJUX au Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Suite à la demande de la Commune de VERJUX et suite à l'acceptation du Comité Syndical du SIRTOM de CHAGNY, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de la Commune de VERJUX au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIRTOM de CHAGNY. Toutes les communes membres doivent donner leur avis sur cette demande d'adhésion.

Dossier assainissement (agrandissement lagune)

Suite à l'augmentation de la population de CIEL, la lagune de Merley est devenue trop petite, malgré les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement pour améliorer son fonctionnement. Avec les projets de constructions de deux EHPAD sur la commune, une station d'épuration serait plus appropriée qu'une nouvelle lagune. Il serait préférable de la construire en zone non inondable.

Une réflexion sera menée sur le sujet avec la Police de l'Eau.

Décision Modificative n°2 Budget Communal

Afin de solder les honoraires de l'architecte chargé de la construction de la nouvelle salle de classe, 1 400 € seront prélevés dans les dépenses imprévues d'investissement pour les verser sur le compte de l'opération «Construction d'une salle de classe».

Fête de CIEL

Le samedi soir, il y aura une retraite aux flambeaux, qui partira de la place devant les commerces, avec la fanfare de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN jusqu'à la fête foraine, où sera tiré un feu d'artifice musical. Le dimanche après-midi, un concert de DOMISOL de CHATENOY-LE-ROYAL aura lieu sous la Halle à partir de 15 heures

Questions diverses

- GRTGAZ a donné son accord pour des mesures compensatoires pour CIEL suite au passage d'une nouvelle canalisation sur la Commune. Il aménagerait une zone naturelle dans la propriété CHANUT pour la faune et la flore, avec notamment la réhabilitation de plusieurs mares.
- Les prochaines élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Les inscriptions sur les listes électorales sont encore possibles jusqu'au 30 septembre prochain pour voter en décembre.
- Une journée d'action des Maires est prévue le 19 septembre concernant la baisse des dotations.

A CIEL, le 10 septembre 2015
Le Maire,